

## NEWSLETTER

Numéro 3 Année 2017

## Exonération de la TVA pour la facturation des actes psychothérapeutiques

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que suite à des échanges avec la direction de l'administration de l'enregistrement et des domaines, un de nos membres du conseil d'administration s'est vu accorder une exonération de la TVA pour la facturation de ses actes psychothérapeutiques. Par conséquent, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller/comptable afin d'adapter vos déclarations de la TVA en fonction. Notez que cette exonération ne concerne que les actes psychothérapeutiques et ne vaut pas pour les autres actes réalisés par des psychologues (tests psychologiques, formation, coaching, etc.).

## Cryptoparty

Den 4ten Oktober 2017 um 18:30 Auer fënnt eng Cryptoparty statt am Café Zeutzius 71, Rue de Trèves L-2630 Luxembourg, mam Thema:

Eng praktech Aféierung an eng sëcher Kommunikatioun mam/ iwwert den Patient/Klient.

Brengt w.e.g. äre Laptop an Smartphone mat.

Dier kennt lech umellen iwwer äis Emailadresse: contact@slp.lu

Le Conseil d'Administration de la SLP

## Contenu

Exonération de la TVA pour la facturation des actes 1 psychothérapeutiques

Cryptoparty

1